



MUNICIPALITÉ  
DE *Saint-Valère*

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Briller par son audace

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 juin 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséeane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-06-165 / POUVOIR D'ACHAT DE LA TECHNICIENNE COMPTABLE**

**CONSIDÉRANT** le poste qu'occupe la technicienne comptable au sein de la municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu;

**QU'UNE** carte de crédit au montant de 2 500 \$ lui est attribué;

**QUE** son pouvoir d'achat est établit et limité à 2 500 \$;

**QUE** le pouvoir d'achat n'empêche aucunement l'obligation d'expliquer les dépenses devant le Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 3 juin 2025.

\_\_\_\_\_  
Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim